



Rapport
de présentation
simplifié

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant Allier aval

Validé par la CLE du 3 juillet 2015
Approuvé par arrêté inter-préfectoral
le 13 novembre 2015



CD-ROM

- ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL D'APPROBATION
DU SAGE DE L'ALLIER AVAL DU 13 NOVEMBRE 2015
- DÉCLARATION DE LA CLE
- PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLE
- RÈGLEMENT
- ATLAS CARTOGRAPHIQUE
- EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
- BILAN DE LA CONSULTATION DES ASSEMBLÉES
- BILAN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE



SOMMAIRE

 Qu'est-ce qu'un SAGE ? Les fondements réglementaires	1
 La Commission Locale de l'Eau (CLE) : rôle de gouvernance	2
 Un large périmètre d'actions : le bassin versant Allier aval	3
 Les grandes étapes de l'élaboration du SAGE Allier aval	4
 Présentation des 8 enjeux et de la stratégie du SAGE Allier aval	5
 Mode d'emploi : composition d'un SAGE et portée réglementaire	6
<hr/>	
ENJEU 1 Mettre en place une gouvernance et une animation adaptées aux ambitions du SAGE et à son périmètre	8
ENJEU 2 Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme	9
ENJEU 3 Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue	10
ENJEU 4 Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin versant	11
ENJEU 5 Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau	12
ENJEU 6 Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant	14
ENJEU 7 Maintenir les biotopes et la biodiversité	16
ENJEU 8 Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs	17

Mot du Président



L'eau est un bien précieux qu'il faut préserver et gérer de manière raisonnée et raisonnable ; l'eau est l'affaire de tous : citoyens, industriels, pêcheurs, agriculteurs, collectivités, État...

C'est pourquoi nous nous sommes engagés sur le bassin versant de l'Allier aval dans une démarche participative visant à mieux préserver, partager et valoriser ces ressources : c'est l'objectif du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Allier aval.

Ce document vous permettra de mieux connaître cette procédure, et d'être informés des enjeux, des objectifs, des dispositions et des règles qui ont été fixés par la Commission Locale de l'Eau afin que vous puissiez contribuer à la mise en œuvre du SAGE Allier aval.

Monsieur Bernard SAUVADE,
Président de la Commission Locale de l'Eau.



Qu'est-ce qu'un SAGE ?

les fondements réglementaires

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a mis en place deux **outils de gestion des eaux par bassin : les SDAGE** (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et leur déclinaison locale, **les SAGE** (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

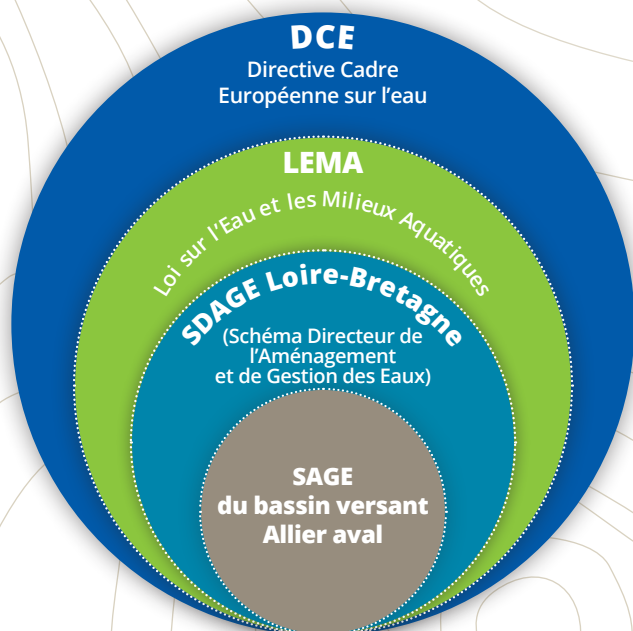
La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 détermine **le SAGE comme un outil stratégique de planification d'actions opérationnelles et un instrument juridique**, visant à satisfaire l'objectif de bon état écologique des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000.

Le SAGE

Le SAGE a un rôle central pour mettre en œuvre la « politique locale » de l'eau. Son objectif est de trouver un équilibre durable entre les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

C'est au SAGE notamment que revient la mission de préciser, en concertation avec les acteurs du bassin Allier aval, les moyens permettant la restauration et le maintien de la fonctionnalité des nappes d'eau souterraines, des cours d'eau et de leurs milieux associés.

les fondements réglementaires de la protection et gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques



Echelle européenne : DCE

- Fixe le cadre pour la gestion de l'eau
- Objectifs de résultats (bon état des eaux)

Echelle nationale : LEMA

- Traduction de la DCE
- Précise et renforce la portée des SAGE

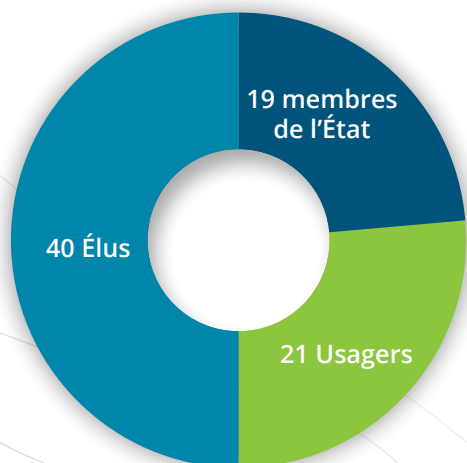
Echelle hydrographique : SDAGE

- Décentralisation de la politique de l'eau
- Intégration des objectifs DCE

Echelle locale : SAGE

- Outil de mise en œuvre de la DCE
- Déclinaison du SDAGE Loire-Bretagne

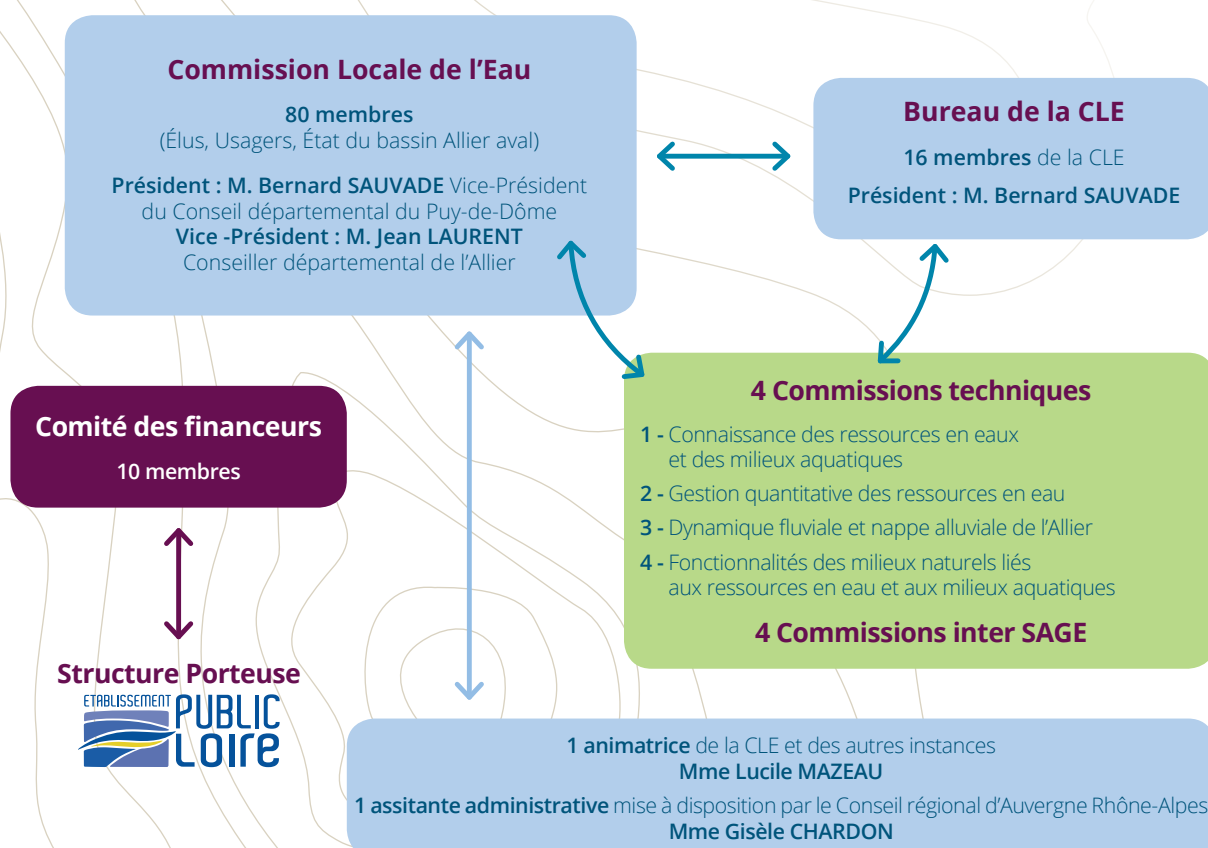
La Commission Locale de l'Eau (CLE) : rôle de gouvernance



Composition de la CLE
SAGE Allier aval

La **Commission Locale de l'Eau** est l'instance politique qui élabore et suit la mise en œuvre du SAGE. Véritable **parlement de l'eau** pour les acteurs du bassin versant, la CLE du SAGE du bassin versant Allier aval est composée de **80 membres composé d'élus, d'usagers et de représentants de l'Etat**. La CLE s'appuie sur le **bureau de la CLE et quatre commissions techniques** pour suivre techniquement la mise en œuvre du SAGE.

Etant une instance de décision, la CLE a besoin pour fonctionner d'une **structure porteuse** qui assure l'animation et le suivi technique, administratif et financier du SAGE. C'est l'**Etablissement public Loire** (EP Loire) qui a été désigné comme structure porteuse de la procédure d'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE Allier aval.



Un large périmètre d'actions : le bassin versant Allier aval






Dépassant les limites purement administratives, **la gestion des ressources en eau nécessite une approche territoriale différente, basée sur la notion de bassin versant.** Cette unité hydrographique, correspond au territoire délimité par les lignes de crêtes, et où toutes les eaux superficielles et/ou souterraines s'écoulent vers un exutoire commun en suivant la pente naturelle des versants.

Caractéristiques du bassin versant Allier aval

Superficie	6 344 km ²
Nombre d'habitants	763 000 habitants
Nombre de communes concernées	463 communes
Linéaire de la rivière Allier du bassin Allier aval	270 km de Vieille-Brioude au Bec d'Allier
Régions concernées	3 Régions : Auvergne Rhône-Alpes, Centre Val de Loire et Bourgogne Franche-Comté
Départements concernés	5 départements : Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Nièvre et Cher

- Chef-lieu de canton
- ⊙ Sous-préfecture
- ⊙ Préfecture
- ⊙ Préfecture de Région

Département

-  Allier
-  Cher
-  Haute-Loire
-  Nièvre
-  Puy-de-Dôme

